



Original : français

N° : ICC-01/04-01/07
Date : 24 novembre 2009

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit : M. le juge Bruno Cotte, juge président
Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra
Mme la juge Christine Van den Wyngaert

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE**

LE PROCUREUR

c. GERMAIN KATANGA et MATHIEU NGUDJOLO CHUI

Public

Avec annexes confidentielles ex parte réservées aux équipes de la Défense et à Me Nsita

Notification des demandes en réparation aux équipes de la Défense

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
M. Eric MacDonald

Le conseil de la Défense

DE GERMAIN KATANGA
Me David Hooper
M. Andreas O'Shea

DE MATHIEU NGUDJOLO CHUI

Me Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila
Me Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa

Les représentants légaux des victimes

Me Fidel Nsita Luvengika
Me Jean-Louis Gilissen

Les représentants légaux des demandeurs

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Me Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Le Greffier adjoint

M. Didier Preira

La Section de la participation des victimes et des réparations

Mme Fiona McKay

1. Conformément à la décision orale de la Chambre de première instance II du 24 novembre 2009¹ et à la Règle 94(2) du Règlement de procédure et de preuve, le Greffe notifie aux équipes de la Défense les 42 demandes en réparation ci-dessous en version expurgée, conformément à la pratique de la Chambre.

REP a/0331/07	REP a/0196/08	REP a/0073/08	REP a/0016/09	REP a/0271/09
REP a/0186/08	REP a/0197/08	REP a/0005/09	REP a/0017/09	REP a/0273/09
REP a/0187/08	REP a/0198/08	REP a/0006/09	REP a/0018/09	
REP a/0188/08	REP a/0199/08	REP a/0007/09	REP a/0019/09	
REP a/0189/08	REP a/0201/08	REP a/0008/09	REP a/0020/09	
REP a/0190/08	REP a/0202/08	REP a/0009/09	REP a/0265/09	
REP a/0192/08	REP a/0203/08	REP a/0011/09	REP a/0266/09	
REP a/0193/08	REP a/0206/08	REP a/0012/09	REP a/0267/09	
REP a/0194/08	REP a/0001/09	REP a/0014/09	REP a/0085/08	
REP a/0195/08	REP a/0076/08	REP a/0015/09	REP a/0270/09	



Fiona McKay,
Chef, Section de la participation des victimes et des réparations

Fait le 24 novembre 2009

À La Haye (Pays-Bas)

¹ ICC-01/04-01/07-T-80-ENG RT 24-11-2009 T, page 17, ligne 21, à page 18, ligne 10